



PRÉFET DES LANDES

Direction Départementale des
Territoires et de la Mer

Mont de Marsan, le 20/05/19

Service Nature et Forêt

Note

Affaire suivie par : Magali BERTRAND
Tél : 05 58 51 31 80
Mél : ddtm-snf@landes.gouv.fr

Objet : PARTICIPATION DU PUBLIC – PLAN DE GESTION DE LA RESERVE NATURELLE NATIONALE DE L'ETANG NOIR

P.J. : projet d'arrêté

Le code de l'environnement prévoit à son article L.123-19-1 que le plan de gestion d'une réserve naturelle nationale est soumis à consultation du public.

Le précédent plan de gestion de la réserve naturelle nationale de l'Etang noir étant arrivé à échéance, le syndicat mixte de gestion des milieux naturels a travaillé sur la gestion à prévoir jusqu'en 2026. Le plan de gestion 2017-2026 constitue le troisième plan de gestion mis en œuvre sur cette réserve. Ce document a été présenté aux différentes instances (comité de suivi de la réserve, conseil scientifique régional du patrimoine naturel Nouvelle-Aquitaine). Il est téléchargeable sur le site de la préfecture. Trois enjeux de conservation et de fonctionnalité sont visés :

- conservation des habitats et espèces de forte valeur patrimoniale des zones humides.
- conservation de la mosaïque d'habitats (boisements humides, tourbières, milieux aquatiques, prairies et boisements méso-xérophiles).
- amélioration de l'hydrosystème et de sa fonctionnalité (dynamique plus naturelle et fonctionnelle des niveaux d'eau).

Le présent projet d'arrêté soumis à la consultation du public fixe les actions à mettre en œuvre et l'évaluation de ces actions sur la période prévue.

Date de consultation :

La consultation est ouverte du 27 mai au 16 juin 2019 inclus (21 jours).

Le public peut faire valoir ses observations :

- directement en ligne en précisant l'objet de la consultation à l'adresse suivante : ddtm-snf@landes.gouv.fr
- par courrier à l'adresse suivante :

Direction Départementale des Territoires des Landes
Service Nature et Forêt
351 boulevard de St Médard
BP 369 – 40012 MONT DE MARSAN CEDEX